



Province de Namur

Compte bancaire : BE30 2500 1778 2411 (Fortis)

Commission sportive provinciale

Secrétariat

REUNION DU 18/12/2023 - N° 03 (2023-2024)

<u>SIEGENT</u>	: M. DEGEE	- Président
	: M. PEETERS	- Membre
	: M. COVAS	- Membre
	: M. WALLEMME	- Membre CSP Hainaut
	: M. SCHEERS	- Secrétaire (sans droit de vote)
<u>ASSISTE</u>	: M. BAJRAKTARI	- Représentant de la CPA
<u>EXCUSES</u>	: M. DELFORGE	- Membre
	: M. COPPIN	- Membre
	: M. POULET	- Membre
	: M. MOUTON	- Vice-Président
	: M. DEPAS	- Membre

La séance est ouverte à 19h30. Elle se tient à Namur.

Le président remercie M. Christian Wallemme du Hainaut pour sa présence. Il souhaite également ses bons vœux de fin d'année.

1. APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION

1.1. Le PV du 28/11/2023 est approuvé.

2. COMPETITION PROVINCIALE – DOSSIERS ADMINISTRATIFS

2.1. Ratifications

Les forfaits sportifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive.

NAP12102	VE	24/11/2023	19:00	AUVE	HALL BOY'S AUVEL	-	BATY HAVELANGE	0-5 Fft
NAVET1902	VE	10/11/2023	20:00	BEA1	BIRAN BEAURAING	-	RED D NAMUR 14 B	5-0 Fft
NAP3C2204	JE	30/11/2023	21:00	PHIL	OLYMPIQUE SAUTOUR	-	RS BOIS DE VILLE B	5-0 Fft
NAP4D2204	VE	01/12/2023	20:00	METT	NOST METTET-ORET B	-	MARIEMBOURG UTD	5-0 Fft
NAP4B2205	VE	01/12/2023	22:30	SEIL	MF SEILLOIS D	-	RED D NAMUR 14	5-0 Fft
NACADA003	DI	10/12/2023	13:20	DINA	DEPORTIVO NEFFE	-	MF SEILLOIS	5-0 Fft
NACADA005	DI	10/12/2023	14:40	DINA	BV MONT A	-	MF SEILLOIS	5-0 Fft
NAP3B2307	VE	08/12/2023	22:10	ROCH	W.S. ROCHEFORT	-	CANARIS ANDENNE	5-0 Fft
NAP2A2303	VE	08/12/2023	20:00	HAVE	CAPTAIN HAVELANG	-	AG2 HEER-BG	5-0 Fft
NACPPRM094	ME	13/12/2023	20:30	DIN2	RUS DINANT	-	WALCOURT STREE	5-0 Fft
NAVET2301	VE	08/12/2023	20:00	YVOI	BV MONT	-	RED D NAMUR 14 B V	5-0 Fft
NAP2A2306	VE	08/12/2023	22:00	DINA	BF DINANT C	-	ERPENT UNITED	5-0 Fft

Les forfaits administratifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive

NACPPRM115	VE	08/12/2023	23:00	OHEY	MF OHEYTOIS B	-	DRUGHI TAMINES	7-0 Fft
------------	----	------------	-------	------	---------------	---	----------------	---------



2.2. Dossier N° 2023-2024/050

Date : 03/11/2023
Rencontre : Walcourt Stree – RUS Dinant – Div 1
En cause de : Coppin Cédric – 763962 – 14/06/1984 – Walcourt Stree – 2995 (P.O.)
: Willot José – 854740 – 26/08/1990 – RUS Dinant – 5895 (P.O.)
Arbitre : Cara Roberto
Objet : Plainte pour erreur d'arbitrage

Délibéré

Vu la plainte pour erreur d'arbitrage du 06/11/2023 ;
Vu le rapport pour erreur d'arbitrage de la CPA du 07/12/2023 ;
Entendu les parties en cause quant à leurs arguments ;
Attendu qu'il est établi que l'équipe visiteuse s'est présentée avec des maillots identiques à ceux de l'équipe visitée à savoir blanc alors que ses couleurs officielles sont bordeaux ;
Attendu qu'à la demande de l'arbitre, le club visité a dans le doute changé de maillots ;
Considérant que l'arbitre bien que n'ayant pas respecté sensu stricto les lois du jeu, il doit être tenu compte que le club visité à néanmoins accepté de jouer la rencontre ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :
- considère que l'erreur d'arbitrage n'a pas eu d'influence sur le score de la rencontre ;
- fixe le score de la rencontre à 3-4 ;
- considère la plainte du club Walcourt Stree - 2995 recevable mais non fondée ;
Ainsi prononcé à Namur le 18/12/2023.

3. DISCIPLINE

3.1. Propositions de transaction prononcées par la commission sportive

3.1.1. Dossier N° 2023-2024/048

Date : 01/12/2023
Rencontre : AG Flawinne – U Namur Futsal – Div 4A
En cause de : Elarbi Boudihir Lofti – 873496 – 23/01/1994 – U Namur Futsal - 7583
Arbitre : Voyeux Kévin
: Attitude désagréable (A.1)
Objet : Refus de quitter la salle après exclusion (D.3)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application des art A.1 et D.3 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 3 semaines du 08/01/2024 au 14/01/2024, du 22/01/2024 au 28/01/2024 et du 05/02/2024 au 11/02/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 18/12/2023.

3.1.2. Dossier N° 2023-2024/051

Monsieur Covas ne siège pas.

Date : 08/12/2023
Rencontre : Bois de Villers – FC Biran Beauraing – Div 2A
En cause de : De Becker Tristan – 799662 – 27/06/2005 – FC Biran Beauraing - 5872
Arbitre : Muraille Mathieu
Objet : Critique et attitude désagréable (A.1)
: Attitude d'un supporter (J)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application des art A.1 et J du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 08/01/2024 au 14/01/2024.



: Amende de 50 €

Ainsi prononcé à Namur le 18/12/2023.

3.1.3. Dossier N° 2023-2024/052

Monsieur Covas ne siège pas.

Date : 08/12/2023
Rencontre : Bois de Villers – FC Biran Beauraing – Div 2A
En cause de : Goffaux Gauthier – 855423 – 02/17/1997 – FC Biran Beauraing - 5872
Arbitre : Muraille Mathieu
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 08/01/2024 au 21/01/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 18/12/2023.

3.1.4. Dossier N° 2023-2024/053

Date : 06/12/2023
Rencontre : Fac Namur – Namur Team – Div 4B
En cause de : Pierman Didier – 842050 – 04/11/1973 – Namur Team - 7197
Arbitre : Voyeux Kévin
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 08/01/2024 au 14/01/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 18/12/2023.

3.1.5. Dossier N° 2023-2024/054

Date : 13/12/2023
Rencontre : Cheminots Namur B – Felicien Namur – Div 4A
En cause de : Gasi Kastriot – 871385 – 06/04/1991 – Cheminots Namur - 5876
Arbitre : Boursois Benjamin
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 01/01/2024 au 14/01/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 18/12/2023.

3.2. Propositions de transaction prononcées par le secrétaire provincial **(art 2.6.2 du Règlement provincial – Conseil d'Administration de la Ligue du 16/11/2023)**

3.2.1. Dossier N° 2023-2024/049

Date : 01/12/2023
Rencontre : AG Flawinne – U Namur Futsal – Div 4A
En cause de : Beysoultanov Omar – 871267 – 14/01/1993 – U Namur Futsal - 7583
Objet : Ne pas avoir volontairement rempli une tâche administrative
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Application de l'art D.1 du barème de sanction
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 08/01/2024 au 14/01/2024.

Ainsi prononcé à Ciney le 07/12/2023.



3.2.2. Dossier N° 2023-2024/055

Date : 11/12/2023
Rencontre : FCDC Fosses Union – Alliance Fosses B – Div 4D
En cause de : Legrand Christopher – 842151 – 22/03/1994 – FCDC Fosses Union - 7196
Objet : Affilié suspendu repris sur une feuille de match (G)
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Application de l’art G du barème de sanction
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 08/01/2024 au 21/01/2024.
Ainsi prononcé à Ciney le 18/12/2023.

3.2.3. Dossier N° 2023-2024/056

Date : 15/12/2023
Rencontre : Erpent Utd – MHC Auvelais – Div 2A
En cause de : Albarawi Hammam - 869984 – 19/12/1989 – Erpent Utd - 5681
Objet : Affilié suspendu repris sur une feuille de match (G)
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Application de l’art G du barème de sanction
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 01/01/2024 au 14/01/2024.
Ainsi prononcé à Ciney le 18/12/2023.

3.3. Comparutions

3.3.1. Dossier N° 2023-2024/047

Date : 01/12/2023
Rencontre : AG Flawinne – U Namur Futsal – Div 4A
En cause de : Rouane Karim – 814915 – 15/01/1985 – U Namur Futsal – 7583 (P.O.)
Arbitre : Voyeux Kevin (P.O.)
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
: Voie de fait sur arbitre (A.7.4)
: Abandon de terrain

Délibéré

Vu le rapport de l’arbitre ;
Entendu l’arbitre quant à son rapport ;
Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ;
Attendu qu’il ressort de l’instruction d’audience qu’aucun élément n’a été de nature à infirmer les faits reprochés ;
Qu’il est établi que le joueur a injurié l’arbitre et lui a lancé le ballon dans le dos ;
Qu’en conséquence, les préventions restent établies ;
Attendu que la rencontre a été arrêtée à la 10^{ème} minute sur le score de 0-1 suite à l’abandon de terrain de l’équipe de U Namur Futsal ;
Attendu qu’il est de jurisprudence constante qu’un club ou ses affiliés ne peut bénéficier de l’inconduite de ses joueurs ;
Qu’en l’espèce, il y a lieu de retenir des circonstances particulières vu l’attitude déplacée du comparant en séance considéré comme un incident d’audience ; l’intéressé ayant même claqué la porte en sortant ;
Attendu que le nommé Rouane Karim – 814915 est suspendu préventivement depuis le 04/12/2023 ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :
- inflige au nommé Rouane Karim – 814915 une suspension de toutes fonctions de 19 mois du 04/12/2023 au 30/06/2025 (points A.2 et A.7.4. du barème de sanctions).
- fixe le score de la rencontre à 5-0 forfait sportif ;



Ainsi prononcé à Namur le 18/12/2023.

4. SUSPENSIONS

Licence n°	Nom & prénom	Club	Suspension de toutes fonctions		Commentaire
			du	au inclus	
799662	De Becker Tristan	FC Biran Beauraing	08/01/2024	14/01/2024	
814915	Rouane Karim	U Namur Futsal	04/12/2023	30/06/2025	
842050	Pierman Didier	Namur Team	08/01/2024	14/01/2024	
842151	Legrand Christopher	FCDC Fosses Union	08/01/2024	21/01/2024	
855423	Goffaux Gauthier	FC Biran Beauraing	08/01/2024	21/01/2024	
869984	Albarawi Hammam	Erpent Utd	01/01/2024	14/01/2024	
871267	Beysoultanov Omar	U Namur Futsal	08/01/2024	14/01/2024	
871385	Gasi Kastriot	Cheminots Namur	01/01/2024	14/01/2024	
873496	Elarbi Boudihr Lofti	U Namur Futsal	08/01/2024 22/01/2024 05/02/2024	14/01/2024 28/01/2024 11/02/2024	

5. FRAIS

Matricule	Nom club	Frais adm.	Amende Susp.	Dépl. Arbitre	Divers	Total (€)
2995	Walcourt Stree (2324/050)	12,50 €		12,50 € (2)		25 €
5681	Erpent Utd (2324/056)	12,50 €	5 €			17,50 €
5872	FC Biran Beauraing (2324/051)	12,50 €	2,50 €		50 € (1)	65 €
5872	FC Biran Beauraing (2324/052)	12,50 €	5 €			17,50 €
5876	Cheminots Namur (2324/054)	12,50 €	5 €			17,50 €
7196	FCDC Fosses Union (2324/055)	12,50 €	5 €			17,50 €
7197	Namur Team (2324/053)	12,50 €	2,50 €			15 €
7583	U Namur Futsal (2324/049)	12,50 €	2,50 €			15 €
7583	U Namur Futsal (2324/047)	12,50 €	205 €	12 €	50 € (3)	279,50 €
7583	U Namur Futsal (2324/048)	12,50 €	7,50 €			20 €

- (1) attitude des joueurs et supporters
- (2) action non fondée
- (3) Forfait sportif

6. MISSIONS DES MEMBRES

Aucune mission prévue.

La prochaine réunion de la CSP NAMUR se tiendra le 30/01/2024.
La séance est levée à 21h00.

Au nom de la CSP NAMUR,

Jean Scheers
Secrétaire

Pascal Degée
Président de séance

Jean SCHEERS

Secrétaire

Tf : 0487/333.710

Courrier : Fays 6C – 5590 Achêne

Courriel : namur@lffs.eu

